

Article 43 du Règlement

LES PÉNITENCIERS

LA PRISE D'OTAGES À STONEY MOUNTAIN

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, le drame survenu récemment au pénitencier d'Archambault, et au cours duquel des gardiens de prison ont perdu la vie, aurait dû suffire à convaincre le gouvernement que les dispositions prises dans les pénitenciers fédéraux pour assurer la sécurité de tous ceux qui y travaillent ne suffisent pas. Le pénitencier de Stoney Mountain, au nord de Winnipeg, est actuellement le théâtre d'une prise d'otages, qui d'ailleurs n'a pas encore été réglée. Cet incident révèle une fois de plus les dangers auxquels sont exposés les gardiens de prison, et qui s'expliquent directement par une pénurie de main-d'œuvre et le grave problème posé par le surpeuplement des prisons. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Qu'une enquête approfondie et détaillée soit menée sur la prise d'otages à Stoney Mountain et que soient prises toutes les mesures possibles pour assurer que les conditions propices à ce genre d'incidents soient corrigées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE PREMIER MINISTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, par des acquisitions, des impôts excessifs, un gaspillage anormal, de gros déficits, une politique inflationniste et des taux d'intérêt élevés, le gouvernement libéral a provoqué la faillite de milliers d'entreprises, dont des exploitations agricoles, et, par tant, la perte de milliers d'emplois et l'exode de centaines d'entreprises, et donc de capitaux et de compétences, alors que d'autres se sont refusés à investir ici tant qu'un gouvernement socialisant serait au pouvoir. Je propose donc, avec l'appui du député de Calgary-Nord (M. Wright):

Qu'il est inutile que le très honorable premier ministre supplie le secteur privé de le tirer maintenant de l'abîme socialiste dans lequel son gouvernement a jeté le pays et qu'il devrait, par conséquent, démissionner sur-le-champ.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA MISE À PIED DE CANADIENS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, étant donné l'acuité du chômage au Canada, il est extrêmement décevant de constater qu'Énergie atomique du Canada Limitée met des Canadiens à pied tandis qu'elle garde

à son emploi des étrangers munis d'un permis de travail. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre prie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'enquêter sur la politique d'emploi de Énergie atomique du Canada Limitée dans le but d'assurer aux Canadiens qualifiés qu'ils obtiendront les emplois de préférence aux étrangers travaillant au Canada en vertu d'un permis.

Mme le Président: La motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Si j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, madame le Président, c'est pour déclarer que, de l'avis des députés tant du gouvernement que de l'opposition, le plus grand mal qui ronge l'économie, voire la fibre morale des Canadiens, c'est indubitablement leur méfiance à l'égard de la compétence, de la fiabilité et, il faut bien le reconnaître, de la parole de leurs dirigeants.

Étant donné qu'en s'adressant aux Canadiens le jeudi 21 octobre, le premier ministre a insisté sur la nécessité de restreindre les coûts et cité en exemple le refus du gouvernement de hausser le tarif postal, alors même qu'il l'avait bel et bien haussé de 76 p. 100 environ l'année dernière et qu'il a déjà décidé de le hausser encore de 2c., je propose, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre fasse savoir au premier ministre qu'elle le tient pour un homme à la fois sans parole et sans honneur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE DE DÉPOSER LE LIVRE BLANC

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, depuis un an, le ministre des Communications permet que la réception des émissions de télévision retransmises par satellite au moyen d'antennes paraboliques soit soumise à une réglementation confuse et capricieuse. Certains de ces règlements sont discriminatoires et ne sont appliqués que dans certaines régions du pays.

Ce matin, le sénateur Keith Davey aurait déclaré que la réglementation sur le contenu canadien des émissions de télévision serait bientôt une chose du passé, ce qui ne fait qu'embrouiller davantage autant les téléspectateurs canadiens que les producteurs et les distributeurs d'émissions télévisées.